

Politique | En Dordogne, un plan pour favoriser l'installation de nouveaux médecins



La Dordogne est l'un des départements de la Nouvelle Aquitaine où le manque de généralistes est le plus criant. Ce constat a conduit les élus du département à plancher sur un schéma départemental d'accès aux soins. Principal objectif : garantir à chaque périgourdin un égal accès aux soins de premiers secours à moins de 15 minutes de leur domicile. A travers ce plan, un certain nombre d'actions sont envisagées : le développement de la télémédecine, la construction de nouvelles maisons de santé, la création d'un centre départemental de santé et des bourses pour attirer les étudiants en médecine.

La Dordogne présente l'une des plus faibles densités de médecins généralistes de Nouvelle-Aquitaine : 0,83 généralistes pour 1.000 habitants contre 1,42 au niveau régional. Sur les près de 350 généralistes exerçant dans le département, une centaine sont âgés de plus de 62 ans. Pour lutter contre cette désertification médicale, le conseil départemental a élaboré un schéma départemental d'accès aux soins de proximité sur la période 2016 - 2020, qui a été présenté lundi aux élus. " *Les Périgourdins n'ont plus accès à un généraliste comme ils le souhaiteraient. Un département où la population vieillit et où les nouveaux habitants sont des retraités, l'accès aux soins de proximité devient une préoccupation majeure de nos concitoyens,* " explique Jean-Paul Lotterie, vice-président du Département, chargé des questions de santé.

La question du salariat à l'étude

Parmi les sujets qui vont être étudiés ces prochains mois, le développement de la télémédecine. Avec ce procédé de consultation par écrans interposés, le patient va directement voir son généraliste et ensemble, ils peuvent faire des appels vidéos ou appeler un spécialiste. " *Généralistes et spécialistes vont travailler ensemble pour poser un diagnostic comme traditionnellement mais avec la télémédecine, le patient aura plus facilement accès à la consultation d'un neurologue ou d'un cardiologue par exemple* " explique Jean Paul Lotterie. Il ne s'agit donc pas de remplacer l'examen médical d'un spécialiste mais de le compléter. Autre piste à l'étude : la création d'un centre départemental de santé. L'année 2018 doit permettre d'étudier la faisabilité du projet, le montage financier, les aspects juridiques. L'idée est que les jeunes médecins aillent en premier lieu dans les territoires les plus carencés en généralistes : les secteurs de Mareuil, d'Excideuil, Tocane -Saint Apre, Belvès. Pour la collectivité, la question

du salariat est aussi à l'étude. "De nombreux jeunes médecins souhaitent aujourd'hui être salariés. Le Département pourrait devenir employeur, c'est un sujet désormais à l'étude, sans tabou. Le projet pourrait prendre forme en 2019," précise Germinal Peiro. La Dordogne compte 21 maisons de santé pluridisciplinaires. Dans certains secteurs, elles ont permis l'installation de nouveaux médecins et c'est une vraie réussite, comme à Montpon ou à Villefranche du Périgord. Dans d'autres, elles ne fonctionnent pas. C'est le cas à Hautefort. Une dizaine de nouveaux projets devraient voir le jour en Dordogne dont un à Saint-Astier. A travers ce plan, les élus ont souhaité "aller plus loin que les maisons de santé, qui constituent un outil parmi d'autres."

Des aides financières pour attirer les étudiants

Comment remplacer les généralistes vieillissants qui partent à la retraite sans remplaçants? Une des actions mises en oeuvre à travers ce schéma, est d'attirer les futurs professionnels et notamment les étudiants qui font leurs études à Bordeaux ou à Limoges. Le Département a décidé de mettre la main au porte-monnaie. Pour les futurs médecins, il existe deux types de bourses. La première est une bourse d'aide pour défraiement des frais de logements engagés par les étudiants ou internes en médecine générale avec les communes et les communautés de communes, dans la limite de dix dossiers retenus par an. Le Conseil départemental versera une moitié, l'autre sera distribuée par les intercommunalités ou communes volontaires. Cette aide est plafonnée à 400 euros par mois durant la durée du stage.

La deuxième type de bourse vient compléter le contrat d'engagement de service public (dispositif mis en place sous l'ancien gouvernement et permettant de percevoir une allocation mensuelle de 1200 euros brut). Le Département versera 200 euros mensuels. Les bénéficiaires s'engageront à s'installer sur le Périgord, là aussi dans les territoires où la désertification médicale est importante, pour une durée correspondant à la période au cours de laquelle ils ont perçu l'aide de la collectivité. La durée minimum est fixée à cinq ans. Cinq bourses pourront être distribuées chaque année. Plusieurs commissions ont été créées pour la mise en oeuvre de ce schéma qui s'inscrit dans la durée.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : D.R

Publié sur aqui.fr le 10/04/2018

[Url de cet article](#)